

une zone d'accueil d'éoliennes à nouveau dans l'air

Le conseil municipal a engagé un débat sur la révision du Plan local d'urbanisme ...

Comme le maire Dominique Bailly l'a précisé, le document actuellement en application sur le territoire date de septembre 2004. Une révision est nécessaire afin d'intégrer les projets de développement urbain et économique.

Un projet d'aménagement et de développement durable a été présenté et expliqué par le bureau d'études chargé du dossier. Les grandes orientations de 2004 ne sont pas remises en cause. Il y a lieu aussi de tenir compte des prescriptions du schéma de cohérence (SCOT) du Douaisis qui s'impose à toutes les communes adhérentes. Le plan doit tenir compte du respect d'une densité minimum de 30 logements par hectare, qui est même supérieure dans le secteur du pôle multimodal. Le SCOT limite aussi à 9 hectares la consommation d'espaces nouveaux ouverts à l'urbanisation d'ici à 2030.

Le projet communal prévoit le développement urbain sur un site principal, celui du Carnoy, projet déjà engagé sur deux tranches de construction. Deux autres sites potentiels sont retenus près des établissements Leroux et face au cimetière. Les architectes ont également présenté les évolutions prévues dans les zones d'activités et d'accueil de services. Il s'agit plutôt d'adaptations faites en fonction des évolutions et projets privés que d'un bouleversement de l'aménagement du territoire.

Enfin, la zone d'accueil possible d'éoliennes, qui avait été annulée par la justice administrative, est recréée dans le projet mais avec une surface trois fois moindre que la zone prévue en 2004.

Le nouveau PLU n'a amené aucune opposition ni avis réservé de la part des conseillers municipaux. Le conseil municipal sera amené dans quelque temps à arrêter le projet après l'établissement des zonages et du règlement. C'est à l'issue d'un délai de trois mois que sera organisée l'enquête publique pendant laquelle tout citoyen pourra émettre son avis sur le projet. Dans l'attente, la concertation est engagée et un registre est ouvert au service de l'urbanisme pour recevoir les observations des habitants.

Article de la Voix du Nord du 13 Novembre 2010